

Qu'il me soit permis de paraphraser.

Some beams of wit on other souls may fall,  
Strike through, and make a lucid interval;  
But Davenport's genuine night admits no ray,  
His rising fogs prevail upon the day.

M. MacNICOL: Puis-je poser ma question maintenant?

M. DEACHMAN: Que mon honorable ami attende que j'aie fini. On prétend que la politique réalisée en 1924 a ruiné l'industrie des instruments aratoires.

M. MASSEY: Qui parle ainsi?

M. DEACHMAN: L'honorable député de Davenport. Il a dit que toutes les industries furent paralysées; celle des instruments aratoires a dû subir le même sort. De 1920 à 1924, cette industrie a marché dans un sens unique. Le nombre des employés est tombé de 12,800 à 6,700. En 1924, le gouvernement modifia le tarif; ce nombre augmenta chaque année par la suite. Il passa à 7,500, à 10,000, à 11,000, à 10,000 et 11,000. L'honorable représentant de Greenwood (M. Massey) a laissé entendre que le nombre des employés était de 18,000, mais il comptait chaque homme que la maison Massey-Harris délègue pour vendre des machines ou les réparer sur place. Il tient pour acquis que, si nous ne fabriquons pas d'instruments aratoires au pays, il ne s'en vendra, achètera, ni réparera aucune. Voyons encore, et brièvement, ce qui se serait produit en 1924 si l'on avait appliqué la politique préconisée par l'honorable représentant de Davenport.

M. MacNICOL: Ottawa n'aurait pas vu arriver de députations venues pour demander de l'emploi.

M. DEACHMAN: Mon honorable ami saisira vite ce que je vais dire. Il est une colonne de nuages, le jour, et une colonne de feu, la nuit. Si le raisonnement de mon honorable ami est juste, alors en 1924, le progrès accompli par cette industrie eût été plus rapide que sous le régime du gouvernement libéral. Est-ce là ce que mon honorable ami prétend? L'affirme-t-il à la Chambre?

M. MacNICOL: A mon sens, les dégrèvements effectués en 1924 ont accru l'émigration et le nombre des délégations venues à Ottawa pour demander du travail.

M. DEACHMAN: C'est exactement ce que je voulais faire dire à mon honorable ami.

M. MacNICOL: Vous êtes servi.

M. DEACHMAN: Mon honorable ami prétend-t-il que l'accroissement de la production de produits ouvrés au Canada eût été plus considérable de 1924 à 1929?

M. MacNICOL: Oui, si nous avions eu un tarif douanier suffisant.

M. DEACHMAN: Voici les chiffres: la production globale se montait à \$2,695,000,000 en 1924, et elle a atteint le chiffre de \$4,063,000,000 en 1929. Mon honorable ami soutient-il qu'elle eût été encore plus considérable? Permettez-moi de faire remarquer que mes honorables amis dirigeaient les affaires publiques de 1930 à 1933, et ils ont relevé le tarif douanier à plein. Sans hésitation ou sans faiblesse, ils l'ont relevé à plein. Quelle en a été la conséquence? En 1933, la production n'était plus que de \$2,086,000,000 contre \$4,063,000,000 en 1929. Et cependant, mon honorable ami prétend que le dernier chiffre eût été plus élevé, si son parti avait été au pouvoir. Autrement dit, la production eût atteint de plus grands sommets pour s'effondrer dans une dépression plus profonde et le chômage aurait été plus répandu. Je prie mon honorable ami d'aller dire cela dans son comté. Qu'il fasse l'aveu qu'il devrait faire. Il pourra répliquer plus tard; il en aura tout le temps voulu ce soir. A l'en croire, l'application des droits en 1924 eussent accru le chiffre de la production et le nombre des ouvriers employés. Un tarif douanier ne saurait donner plus de résultats qu'en 1933, et la production a fléchi de moitié par rapport à 1929. La chute eût été encore plus violente et la désintégration de l'industrie nationale encore plus grande.

Pour quelques instants, je passe de Davenport à Greenwood. J'estime mon aimable ami; il ne prononce jamais un mot désagréable. Mais il a fait figure aujourd'hui à la Chambre d'exemple saillant de la faillite d'une politique de protection élevée au pays. Pourquoi fais-je cette remarque? L'industrie mentionnée est depuis plusieurs années l'une de nos industries fondamentales. On l'a représentée comme une industrie dont l'expansion est dans une grande mesure le résultat du régime protecteur. On a imposé d'abord des droits, parce que c'était une industrie commençante et qu'il paraissait opportun de la développer au Canada. Que s'en est-il suivi? L'honorable membre nous a relaté que la fondation de cette industrie dans l'enfance remonte à quelque quatre-vingt-dix ans, et elle a bénéficié d'un tarif douanier joliment élevé. Le Gouvernement a baissé à 6 p. 100 le droit sur les lieuses, il y a quelques années, et quand les représentants de la compagnie Massey-Harris se sont présentés devant la commission du tarif, à l'époque où celle-ci étudiait les articles concernant le fer et l'acier, ils n'ont pas réclamé une augmentation du droit; ils voulaient bien se contenter alors d'un droit de 6 p. 100. Après cette période d'années,